

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 23 mai 2018****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à une étude d'agrandissement de la STEP de l'ERES**

1. Introduction

Les premières installations de la STEP de l'ERES ont été mises en service en 1977. Elles ont certes été améliorées et agrandies depuis, mais leur charge de dimensionnement pourrait être atteinte dans quelques années ; aujourd'hui, la STEP traite 66'000 EH (équivalents-habitants), alors qu'elle a été conçue pour gérer une capacité de 71'000 EH (rapport de gestion 2016). Autrement dit, compte tenu de l'augmentation de la population et de l'implantation de nouvelles industries dans la zone Plein Sud, sans compter que les eaux usées d'autres Communes pourraient venir s'ajouter à celles déjà gérées par la STEP, l'ERES a décidé de mener une étude en vue de définir quels travaux il serait nécessaire d'entreprendre afin d'avoir suffisamment de capacité de traitement. L'agrandissement se ferait à l'intérieur de l'enceinte actuelle de la STEP. Si besoin la partie encore libre de constructions située à l'angle de la parcelle côté ville/lac pourra être utilisée.

2. Description de l'étude

L'étude tient compte d'un horizon 2040-2050. Elle se divisera en trois étapes qui pourront être adjudgées indépendamment les unes des autres. Les conclusions de l'étape précédente seront prises en compte dans la suivante. De cette manière, seules les investigations nécessaires seront entreprises.

Au terme de la première étape, nous connaissons les réserves actuelles de la STEP, ainsi que sa conformité avec les normes environnementales. Nous connaissons également les besoins futurs (hydrauliques et en équivalents-habitants) et les incidences que ces derniers auront sur la STEP en matière d'agrandissement. Des variantes (4 à 5) seront alors proposées dont certaines (2 à 3) seront développées lors de la deuxième étape. La troisième étape permettra de déterminer quelle est la meilleure filière de valorisation du biogaz produit. Elle permettra également de trouver des moyens de maximiser la production de celui-ci.

3. Devis de l'étude et participation communale

Le montant de l'étude, défini sur la base de deux offres reçues, est de CHF 161'000.00 TTC.

Cet investissement sera calculé pour les Communes de l'ERES selon la clé de répartition des investissements « frais généraux ». Il a été validé par l'assemblée des délégués de l'ERES lors de la séance du 25 octobre 2017. Il est en cours de validation par les Législatifs de toutes les Communes-membres.

La charge pour la Commune d'Estavayer s'élève à CHF 138'000.00 TTC (arrondis), représentant le 85.538% de la dépense totale de CHF 161'000.00 TTC.

4. Financement

Le montant de CHF 138'000.00 TTC sera financé par prélèvement sur la réserve « épuration » qui avait un solde positif de CHF 4'181'617.73 au bilan au 31 décembre 2017.

Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit de CHF 138'000.00 TTC pour la participation communale à l'étude de l'agrandissement de la STEP de l'ERES et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 23 avril 2018.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie